

*Direction générale
de la mer et des transports*

**Note générale n° 2006-42 du 31 juillet 2006
portant délégation de pouvoirs
NOR : *EQUT0611702N***

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié, relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 modifié, portant statut de la RATP ;

Vu la note générale n° 4714 du 3 mai 1990 relative à l'organisation générale de la RATP ;

Vu le décret du 12 juillet 2006, nommant M. Mongin (Pierre), président directeur général de la RATP,

Le président directeur général de la RATP, donne au Directeur du département développement et action territoriale, le pouvoir de :

- Nommer les maîtres d'ouvrage des projets, lignes et pôles du contrat de Plan Etat-région, du PDU et du contrat de projets ;
- Prendre tous actes et décisions, et élaborer tous documents nécessaires à la réponse de la RATP lorsqu'elle participe aux procédures de réponse aux appels d'offres.
- Dans ce cadre, conclure et signer les marchés et contrats ainsi que leurs avenants éventuels.

*Le président-directeur
général,
P. Mongin*

La présente délégation annule et remplace les délégations PRE 2003-58 du 23 décembre 2003 et PATC 2005-20530 du 20 octobre 2005.